



Seysses, le 19 juillet 2026

Monsieur NICOLAS Christy
Secrétaire Général National du Syndicat
Pénitentiaire des Surveillants – C.E.A.
Tel : 06-95-06-48-50
sps.christy.nicolas@gmail.com

À

Monsieur le Ministre de la Justice,
Garde des Sceaux,
13, place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Objet : Demande de saisine du procureur de la République à l'encontre Madame Dominique Simonnot, contrôleuse Générale du CGLPL.

Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

A la suite de sa visite du 4 au 7 mai 2026, au quartier de lutte contre la criminalité organisée (QLCO) du centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe, la Contrôleuse Générale du CGLPL, Madame Dominique Simonnot, a publié au journal officiel du 09 juillet 2026, sur le fondement de l'urgence, des recommandations.

Ces recommandations s'appuient essentiellement sur les dires de personnes détenues affectées au QLCO. Ceux-ci colportant des accusations infamantes et mensongères de violences physiques par le personnel, de propos racistes, de provocations idéologiques, de conditions de détention inhumaines (fouilles humiliantes ou brutales, usage disproportionné de la force, brimades, propos enfreignant la loi et la déontologie).

Les recommandations et déclarations publiques de la Contrôleuse Générale du CGLPL, Mme Dominique Simonnot, relayées sur France Télévisions dans l'émission « C à vous » du 09 juillet 2026, ont profondément choqué et indigné l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire.

Au cours de cette intervention télévisée (vers la 20^{ième} minutes de l'émission), Mme Dominique Simonnot a présenté les surveillants pénitentiaires comme des agents qui maltraiteraient les personnes détenues, tiendraient des propos racistes, provoqueraient les détenus et adopteraient des comportements gravement attentatoires à leur dignité. L'interview est même allée jusqu'à relayer des accusations d'attouchements commis lors de fouilles intégrales.

De tels propos, d'une exceptionnelle gravité, jettent publiquement le discrédit sur l'ensemble des femmes et des hommes qui servent quotidiennement l'administration pénitentiaire au péril de leur intégrité physique. En généralisant de telles accusations sans les rattacher à des faits judiciairement établis et imputables à des personnes précisément identifiées, pire, en les fondant uniquement sur les propos de personnes détenues, Mme Dominique Simonnot porte atteinte à l'honneur, à la considération et à la réputation de toute une profession.

Une telle mise en cause publique ne peut rester sans réponse de l'État. Les personnels pénitentiaires ne sauraient être collectivement présentés comme des auteurs de violences, de comportements racistes ou d'agressions sexuelles sans bénéficier de la protection institutionnelle/fonctionnelle à laquelle ils ont droit en leur qualité d'agents publics.

.. /..

En conséquence, nous exigeons qu'un examen juridique immédiat de ces déclarations soit engagé. Au regard de leur nature et de la portée de celles-ci, les éléments susceptibles de caractériser une ou plusieurs infractions paraissent réunis.

Le SPS-CEA exige, en conséquence, que le Procureur de la République soit saisi, en application de l'article 40 du Code de Procédure Pénale, afin qu'il apprécie les suites judiciaires qu'il convient de donner à ces propos ou déclarations.

Il en va de la protection de l'honneur des personnels pénitentiaires, du respect dû aux agents de l'État et de la confiance que la Nation doit accorder à celles et ceux qui assurent quotidiennement une mission essentielle de sécurité publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Christy NICOLAS
Secrétaire Général National

